

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 649-5061
FAX : (646) 781-9974

**DEBAT DU CONSEIL DE SECURITE SUR LA REFORME DES
OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX**

DECLARATION CONJOINTE DES A3

A vérifier au prononcé

New York, le 12 septembre 2018

Madame la Présidente,

Je voudrais, au nom des pays africains membres du Conseil de sécurité, adresser mes remerciements aux Etats Unis d'Amérique pour l'organisation de ce débat, qui intervient un an après l'adoption, par notre Conseil, de la Résolution 2378 (2017) sur la Réforme des Opérations de maintien de la Paix.

En leur nom à tous, j'adresse également nos remerciements à Monsieur Jean-Pierre LACROIX, Secrétaire général adjoint aux Opérations de maintien de la Paix, dont l'exposé nous situe sur le bilan de la mise en œuvre de la Résolution sus-citée, ainsi qu'à Madame Sara Blackmore pour sa présentation fort édifiante.

Madame la Présidente,

Comme annoncé ci-dessus, j'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée Equatoriale et l'Ethiopie.

Madame la Présidente,

La Résolution 2378(2017) a été la première du genre à adresser de façon globale, la question de la Réforme des Opérations de maintien de la Paix des Nations Unies, après le Rapport du Panel de haut niveau sur les Opérations de Paix. Elle fut adoptée dans un contexte marqué par les efforts déployés par le Secrétaire général, en vue de reformer l'architecture paix et sécurité des Nations Unies, sur la base des recommandations du Rapport HIPPO.

Nous notons avec satisfaction, les résultats des échanges sur la restructuration du pilier paix et sécurité dans les différents comités de l'Assemblée générale qui en ont la compétence. Nous espérons en conséquence, que cette dynamique contribuera à une meilleure organisation des Nations Unies, dans la formulation des réponses aux conflits, à travers une approche qui prenne en compte tous les piliers, et intègre les responsabilités politiques et opérationnelles.

Nous pensons qu'il est important de poursuivre la réforme des opérations de maintien de la paix, afin de mettre en œuvre, les plans et la vision de l'architecture internationale de paix et sécurité des Nations Unies, pour répondre aux défis multiples induits par les conflits actuels.

Madame la Présidente,

La problématique de la réforme des opérations de maintien de la paix a suscité un intérêt croissant pour tous les acteurs, depuis le débat public de haut niveau du Conseil de sécurité, organisé en mars 2018, sous la présidence du Royaume des Pays-Bas, qui a offert une excellente opportunité pour engager une discussion sur l'initiative "Action pour le Maintien de la paix" du Secrétaire général.

A l'issue de ce débat, il nous est apparu clairement, comme réaffirmé par l'initiative A4P, que le Maintien de la paix est avant tout une Responsabilité partagée.

Le Maintien de la Paix n'est donc pas l'apanage des seuls pays contributeurs de troupes. Et les efforts de réforme, pour être efficaces, ne doivent pas se focaliser sur ces derniers uniquement.

Il s'agit en effet d'un effort collectif, qui concerne les Etats membres, le Conseil de sécurité, les pays hôtes, les pays contributeurs de troupe, les pays pourvoyeurs d'aides financières, et les partenaires régionaux.

Ainsi donc, pour démontrer leur efficacité, les efforts de réforme doivent faire l'objet d'une coordination entre tous les acteurs importants du maintien de la paix.

C'est pourquoi, nous nous réjouissons de la prise en compte de cette dimension collective dans la "Déclaration d'Engagements Communs", élaborée à l'issue d'une série de consultations avec tous les Etats membres.

Nous nous réjouissons, à cet effet, du nombre croissant de pays qui marquent leur adhésion à cette Déclaration, illustrant ainsi leur engagement à soutenir les efforts de réforme en cours.

Nous nous félicitons par avance, de la richesse des échanges qui auront lieu lors de l'évènement de haut niveau qui sera présidé par le Secrétaire général lui-même, le 25 septembre 2018, en marge de la 73eme Assemblée générale.

Madame la Présidente,

La Résolution 2378 souligne à suffisance, l'importance d'une mise en œuvre adéquate et du suivi de la réforme du maintien de la paix, conformément aux mandats et procédures existants.

A cet effet, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les Opérations de maintien de la paix, que préside la Côte d'Ivoire, a été chargé d'engager des réflexions thématiques sur les initiatives de réforme, en relation avec toutes les parties prenantes.

Au cours de l'année écoulée, le Groupe de Travail a ainsi servi de cadre d'échanges sur des thématiques aussi pertinentes que la réforme du maintien de la paix, l'amélioration de la coopération triangulaire, la protection des civils, le rôle des femmes dans le maintien de la paix, la constitution stratégique des forces et la planification des capacités.

L'apport de ce Groupe de travail est d'autant plus apprécié, qu'il favorise les échanges sur divers aspects de la réforme et appuie sa mise en œuvre et son suivi.

S'agissant de la constitution et des capacités stratégiques des forces, ainsi que des efforts déployés pour combler les lacunes existantes à cet égard, des discussions importantes ont eu lieu en décembre 2017, sous la présidence japonaise du Conseil de sécurité, sur la base du Rapport trimestriel du Secrétaire général.

Nous saluons l'ensemble des mesures importantes qui ont déjà été prises par le Secrétariat en vue d'améliorer les processus de constitution stratégique des forces et de capacités des Nations Unies.

Les résultats de la Réunion ministérielle de Défense de Vancouver et les promesses faites à cette occasion, témoignent de l'engagement commun des États membres à cet effet. Il est donc important que nous respections les promesses faites lors de cette Réunion ministérielle.

Nous sommes d'avis que, les progrès en la matière sont tributaires de la poursuite de la mobilisation et du soutien politique constant des États membres, et nous nous réjouissons de la prochaine réunion des Ministres de la Défense prévue au printemps 2019.

Madame la Présidente,

L'amélioration des performances et de l'efficacité des Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies est également l'une des questions importantes soulignées dans la résolution 2378 et nous notons les efforts en cours à cette fin.

Il est important de veiller à une formation adéquate et aux capacités des opérations de maintien de la paix, notamment leurs composantes militaires, policières et civiles, afin d'améliorer leur performance dans des domaines aussi importants que la protection des civils et la promotion des droits de l'homme.

Il est tout aussi important que nous ayons une perception commune et objective des questions relatives aux performances des Opérations de maintien de la paix et comprenions que la mise en œuvre effective des mandats incombe à toutes les parties prenantes et dépend également de plusieurs facteurs critiques.

C'est également un impératif que de déployer tous les efforts nécessaires pour veiller à ce que le personnel civil et en uniforme dispose des compétences et de la formation adéquate, afin qu'ils aient les capacités requises pour s'adapter aux environnements de déploiement des Opérations de paix de plus en plus complexes.

En l'absence de ressources adéquates et des capacités adaptées à leur environnement opérationnel, il est difficile aux contingents de s'acquitter des tâches pour lesquelles ils ont été mandatés. Par conséquent, nous ne pouvons demander plus avec peu.

Le Conseil de sécurité doit également assumer sa responsabilité, notamment dans la résolution des problèmes posés par les mandats « arbre de Noël », selon les termes du Secrétaire général. L'incapacité à élaborer des mandats définissant des objectifs réalistes et réalisables, a été l'un des principaux facteurs ayant contribué aux difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre. Par conséquent, la question de la performance doit être examinée à l'aune de cette exigence, si nous voulons réaliser des progrès sur cette question.

L'un des piliers importants de la réforme en cours des opérations de maintien de la paix des Nations Unies consiste à renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier avec l'Union Africaine.

Les pays africains membres du Conseil de sécurité, voudrait exprimer leur satisfaction quant aux progrès réalisés dans le cadre du partenariat entre l'ONU et l'Union Africaine, caractérisé par une collaboration plus étroite, des échanges d'informations plus réguliers, des consultations plus approfondies et des actions de mieux en mieux coordonnées.

A cet égard, nous attendons avec intérêt, le cadre de politique global et intégré sur la performance que le secrétariat s'emploie à élaborer à la demande du C34.

Il importe également de veiller à la prise en compte de la dimension du genre dans les opérations du maintien de la paix, conformément aux Résolutions 1325 et 2244 du Conseil de sécurité

Madame la Présidente,

La nécessité d'accroître la prévisibilité, la durabilité et la flexibilité du financement des opérations africaines de paix autorisées par le Conseil de sécurité est unanimement reconnue.

A travers la Résolution 2378, le Conseil a exprimé son intention d'examiner les dispositions pratiques qui peuvent être prises, ainsi que les conditions nécessaires à l'établissement du mécanisme par lequel les opérations africaines de paix autorisées par le Conseil de sécurité, sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pourraient être en partie financées, à travers les contributions statutaires, et au cas par cas.

A cet effet, des efforts considérables ont été déployés en vue du renforcement des mécanismes d'élaboration des mandats, de gestion, de contrôle et la redevabilité des opérations africaines de paix, de même que la finalisation des cadres en matière de respect des droits de l'homme, de conduite et de discipline. Ce sont autant d'exigences qui concourent à la réalisation des objectifs de redevabilité, de transparence et de respect du Droit international des Droits de l'homme et du Droit international humanitaire, conformément aux normes onusiennes en matière de conduite et de discipline.

Ces préoccupations ont été parfaitement prises en compte dans le dernier Rapport du Secrétaire général, paru en juillet 2018.

En conséquence, nous estimons qu'il est temps que le Conseil traduise en acte concret, son intention exprimée de financer les opérations africaines de paix, au cas par cas.

Nous continuerons de plaider pour la réalisation de cet objectif important, qui nous paraît vital pour le renforcement du partenariat stratégique entre les Nations Unies et l'Union Africaine, dans le cadre de la sécurité collective.

Nous travaillerons étroitement avec tous les membres du Conseil dans les mois à venir à l'effet de faire avancer les discussions, en nous fondant sur la dynamique positive générée ces dernières années par les Résolutions 2320 et 2378.

Nous nourrissons l'espoir, que cette dynamique se consolidera davantage, au cours des mois à venir, sous les Présidences ivoirienne et équato-guinéenne du Conseil de sécurité, où nous envisageons, avec le soutien de tous les Etats membres du Conseil, l'adoption de deux Résolutions respectivement sur le financement des Opérations africaines de paix et l'initiative de l'Union Africaine « Taire les armes à l'horizon 2020 ».

Je vous remercie.